

Assises de la MER[★] et du littoral



Objectifs
et déroulement

Une ambition française
pour la politique maritime
intégrée



MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE DÉLÉGUÉ
AUX TRANSPORTS,
À LA MER
ET À LA PÊCHE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

www.developpement-durable.gouv.fr



Nous ne pouvons plus aborder la mer de manière aussi sectorielle que dans le passé. C'est là la volonté de ce Gouvernement : définir la mer comme un tout, un ensemble cohérent qui puisse être source d'emplois et de croissance. L'environnement marin, les énergies marines, la prévention des risques maritimes, la pêche maritime, l'aquaculture, la construction navale, les ports, la sécurité maritime, la protection sociale des marins, la plaisance, le tourisme littoral, tous ces défis sont des défis maritimes et j'ai à cœur d'associer de la meilleure façon mes collègues du Gouvernement dans une nouvelle « ambition française pour la politique maritime intégrée ». [...] J'ai le plaisir de lancer aujourd'hui les **assises de la mer et du littoral** qui se tiendront jusqu'à la prochaine réunion du Conseil, en juillet 2013. >>

Frédéric Cuvillier, ministre délégué chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, à l'occasion de l'installation du Conseil national de la mer et des littoraux (18 janvier 2013).

Sommaire

-  Pourquoi des assises de la mer et du littoral ?P. 3
-  Les dix thèmes des assisesP. 4
-  Qui est concerné et comment contribuer ?P. 6
-  Organisation et calendrierP. 7
-  CoordonnéesP. 8

Les assises de la mer sont vivantes.

Pour en suivre tous les aspects, rendez-vous sur le site du ministère : www.developpement-durable.gouv.fr > rubrique mer et littoral.

Pourquoi des assises de la mer et du littoral ?

Les assises de la mer et du littoral sont une démarche de concertation autour de dix grands thèmes. Le fruit des échanges dans chaque façade maritime de métropole et dans chaque bassin ultramarin, ainsi que dans les territoires français du Pacifique, sera restitué au Conseil national de la mer et des littoraux en juillet 2013.

Les travaux des assises contribueront ainsi à l'élaboration de la politique maritime intégrée. Cette étape d'échange dans les territoires est fondamentale pour l'élaboration de la future stratégie nationale de la mer et du littoral que le Gouvernement

adoptera par décret en 2014, dans une perspective de développement durable et de croissance bleue.

Les assises prendront également en compte les travaux suivants (en cours) :

- la clarification, dans le cadre de la réforme de l'État pour la modernisation de l'action publique, de l'organisation administrative chargée de mettre en œuvre les politiques publiques intéressant la mer et le littoral ;
- le lancement d'une mission parlementaire spécifique sur la compétitivité de la flotte de commerce, dans le cadre des différents registres de notre pavillon.

La stratégie nationale de la mer et du littoral (SNML)

Prévue par les articles L 219-1 et suivants du code de l'environnement, la SNML constitue le cadre de référence pour la protection du milieu, la valorisation des ressources marines et la gestion intégrée et concertée des activités liées à la mer et au littoral, à l'exception de celles qui ont pour unique objet la défense ou la sécurité nationale. Elle est élaborée par l'État, en concertation avec les collectivités territoriales, la communauté scientifique, les acteurs socio-économiques et les associations de protection de l'environnement concernés. La SNML est ensuite soumise à la consultation du public par voie électronique avant son adoption par décret pour six ans.

Les contributions recueillies lors des assises viendront enrichir la réflexion autour de la SNML. Par la suite, la SNML, une fois adoptée, sera déclinée au niveau des façades maritimes métropolitaines et des bassins ultramarins. Ces documents stratégiques seront élaborés sous l'autorité des préfets concernés, après consultation des conseils maritimes. Ils préciseront et compléteront les orientations de la stratégie nationale.

Les dix thèmes des assises



Compétitivité portuaire, complémentarité des infrastructures et transport maritime

Comment définir un environnement juridique stable et adapté pour les compagnies de transport maritime ? Comment adapter la flotte de commerce aux nouveaux enjeux environnementaux ? Quelle stratégie portuaire mettre en place concernant la logistique et l'intermodalité, le développement industriel et l'aménagement des espaces ?



Protection et valorisation de l'environnement marin

La France, à partir de ses huit façades métropolitaines et bassins ultramarins, déploie une activité maritime dans les cinq océans de la planète, en zones tempérée, tropicale, équatoriale, australe, etc. La zone économique exclusive (ZEE) française est située à 97 % en outre-mer. Comment mettre en œuvre toutes les actions nécessaires à la préservation des écosystèmes marins présents dans ces vastes espaces marins ? Comment porter les enjeux d'une gestion commune, aux échelles communautaire et internationale ?



Promotion de la plaisance et des loisirs nautiques

Comment faire cohabiter les multiples activités de plaisance et de loisirs nautiques dans la frange littorale ?



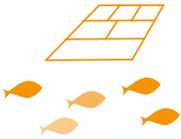
Risques littoraux et gestion du trait de côte

L'aménagement durable des territoires littoraux passe par une prise en compte des risques spécifiques et généralement combinés suivants : aménagement ; gestion pérenne des ouvrages de protection ; amélioration de la connaissance des phénomènes et des vulnérabilités ; amélioration de la culture du risque au sein des populations et des acteurs de la prévention des risques. Comment améliorer la prise en considération de ces risques ?



Pêche maritime

Dans un cadre mondial marqué par la globalisation et la libéralisation de tous les secteurs, le modèle français d'exploitation de la ressource halieutique combine une prise en compte toujours plus affirmée des recommandations scientifiques, un souci majeur des conditions de travail des marins et de leur sécurité et une valorisation croissante des produits. Quelles actions entreprendre pour maintenir et adapter notre capacité de pêche et pour moderniser la flotte française ?



Aquaculture

Quelles mesures prendre pour développer le secteur aquacole, afin de satisfaire les besoins alimentaires et de contribuer à la production de matières premières ?



Emploi maritime et besoins de formation

Quelles orientations de l'enseignement maritime privilégier pour permettre aux élèves de trouver de nouveaux débouchés dans les différents secteurs de l'économie maritime ? Comment attirer de nouveaux élèves ?



Construction et déconstruction navale

Comment dynamiser la construction navale française ? Quels créneaux à haute valeur ajoutée privilégier ?



Recherche maritime et valorisation de la mer et de ses ressources

Sur la base des recommandations du programme mer, quelles priorités de recherche et d'innovation définir en considérant une orientation vers la valorisation durable des ressources marines et l'extraction des ressources minérales ?



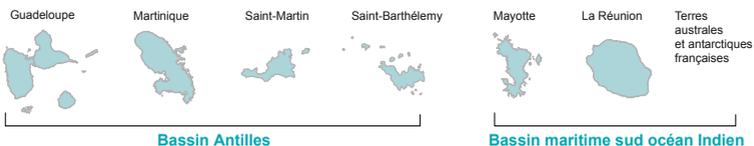
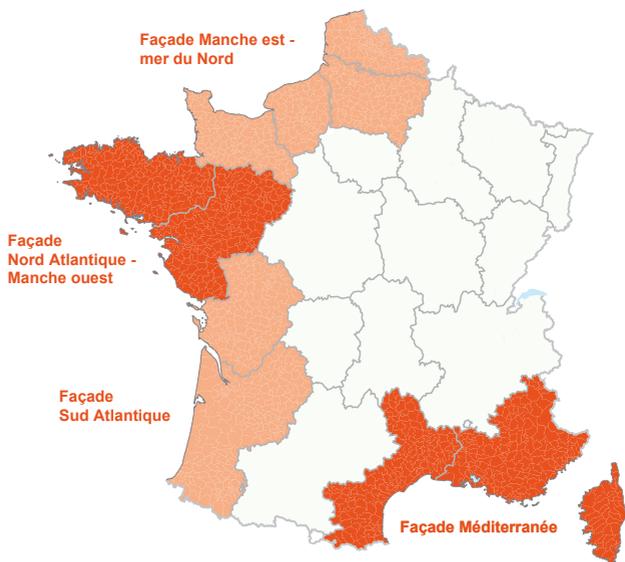
Protection sociale des gens de mer et sécurité maritime

Quelle communication élaborée et planifiée mettre en place afin de positionner le régime spécial de sécurité sociale des marins (ENIM) comme l'interlocuteur de référence au service des marins sur la thématique sociale ? Quels dispositifs proposer pour la sécurité de la navigation dans trois domaines de responsabilité : État côtier, État du port et État du pavillon ?

Qui est concerné et comment contribuer ?

De janvier à juillet 2013, les assises rassemblent les acteurs de la mer et du littoral réunis au sein des conseils maritimes de façade (en métropole) et au sein des conseils maritimes ultramarins dans chaque bassin, ainsi que dans les territoires français du Pacifique.

Vous pouvez vous rapprocher de la direction interrégionale de la mer de votre façade ou de la direction de la mer de votre bassin pour connaître les détails de l'organisation des assises et apporter une contribution sur l'un des dix thèmes (voir coordonnées au dos de cette brochure).



Organisation et calendrier

Assises de la mer et du littoral

18 janvier 2013

Lancement des assises par Frédéric Cuveillier

février à juin 2013

Déroulement des assises dans les quatre façades maritimes de métropole et les quatre bassins ultramarins

14 juin 2013

Synthèse de l'ensemble des débats et contributions thématiques dans chaque façade et chaque bassin ultramarin

1^{re} quinzaine de juillet 2013

Restitution des travaux devant le Conseil national de la mer et des littoraux réuni en formation plénière

Autres travaux en cours en 2013

- Clarification de l'organisation administrative dans le cadre de la modernisation de l'action publique
- Mission parlementaire sur la compétitivité de la flotte de commerce

Élaboration et adoption de la **stratégie nationale pour la mer et le littoral**

2014

Élaboration des **documents stratégiques de façade maritime de métropole**

Élaboration des **documents stratégiques de bassin ultramarin**



À savoir

La démarche des assises ne modifie pas le calendrier prévu des travaux déjà en cours concernant :

■ les plans d'action pour les milieux marins au titre de la directive-cadre stratégique pour le milieu marin ;

- l'aquaculture ;
- les négociations européennes sur la réforme de la politique commune des pêches ;
- l'initiative communautaire en faveur d'une planification spatiale maritime.

Façade Manche est - mer du Nord

**Direction interrégionale de la mer Manche
est-mer du Nord** / Mission coordination des
politiques de la mer et du littoral
4 rue du Colonel-Fabien BP 34 - 76083 Le Havre
assises-mer-littoral.mcqm.dirm-memn@
developpement-durable.gouv.fr

Façade Nord Atlantique - Manche ouest

**Direction interrégionale de la mer Nord
Atlantique-Manche ouest** / Mission coordination
des politiques de la mer et du littoral
2 bd Allard BP 78749
44187 Nantes Cedex 4
cmfnamo@developpement-durable.gouv.fr

Façade Sud Atlantique

**Direction interrégionale de la mer Sud
Atlantique** / Mission coordination des politiques
de la mer et du littoral
1-3 rue Fondaudège CS 21227
33074 Bordeaux Cedex
mcpmpl.dirm-sa@developpement-durable.gouv.fr

Façade Méditerranée

**Direction interrégionale de la mer
Méditerranée** / Mission coordination
des politiques de la mer et du littoral
40 bd de Dunkerque CS 91226
13471 Marseille Cedex 2
assises.mediterranee@developpement-durable.
gouv.fr

Bassin maritime sud océan Indien

Direction de la mer sud océan Indien
11 rue de la Compagnie - 97487 Saint-Denis
dm-soi@developpement-durable.gouv.fr

Bassin Antilles

Direction de la mer Guadeloupe
20 rue Henri-Becquerel - BP 2466
97085 Jarry Cedex
dm-guadeloupe@developpement-durable.gouv.fr

Direction de la mer Martinique

Bd Chevalier-Sainte-Marthe - BP 620
97261 Fort-de-France Cedex
dm-martinique@developpement-durable.gouv.fr

Bassin Guyane

Direction de la mer Guyane
2 bis rue Mentel - 97300 Cayenne
dm-guyane@developpement-durable.gouv.fr

Bassin Saint-Pierre-et-Miquelon

**Direction des territoires, de l'alimentation
et de la mer**
Bd Constant-Colmay BP 4217
97500 Saint-Pierre-et-Miquelon
sram.pole-maritime.dtam-975@developpement-
durable.gouv.fr

Polynésie française

Service des affaires maritimes
BP 9096 - 98715 Papeete

Nouvelle-Calédonie

**Service de la marine marchande
et des pêches maritimes**
2 bis rue Félix-Russeil BP 36
98845 Noumea Cedex

Wallis-et-Futuna

Administration supérieure
BP 16
98600 Mata'Utu



Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Commissariat général
au Développement durable
244, boulevard Saint-Germain - 75007 Paris
Tél. 33 (0)1 40 81 21 22

